

EDITO

Nous annonçons, dans le dernier ÉCH@, notre désir de poursuivre la réflexion sur la « liberté d'expression », parce qu'elle est un aspect essentiel du « vivre ensemble » et de l'hospitalité. Le sujet est sensible et nous ne sommes pas forcément d'accord entre nous, mais il est important que nous puissions en débattre. Personne, parmi nous, ne défend le droit de tuer un professeur qui fait son travail, et nous sommes tous pour la « liberté d'expression », mais qu'entendons-nous par là ?

La loi du 26 janvier 1984, dans son article 57, garantit aux enseignant.e.s et aux chercheur.se.s « une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions ». Et pourtant, la loi du 29 juillet 1881 dans son article 24, interdit la publication de propos diffamatoire ou insultants. Elle a été renforcée, depuis, par plusieurs lois, notamment celle de 1972 qui sanctionne les discours racistes et de haine.

Alors, une liberté peut-elle être sans limites ? Nous savons que non et l'écologie nous a rappelé que la vie n'est possible que dans la limite. Alors, nous vous proposons de lancer le débat prochainement et nous attendons vos réactions et contributions.

DÉFENSE DES DROITS

Centre de Rétention de Marseille. Depuis plusieurs semaines la tension monte au centre de rétention. Les conditions sanitaires sont plus que délétères et les mesures d'hygiène ne sont pas toujours respectées. Cette situation catastrophique est dénoncée depuis plusieurs semaines par les retenus eux-mêmes. Quelques retenus ont également entamé une grève de la faim la semaine dernière, afin d'alerter sur la situation dans le centre de rétention. Ils dénoncent aussi l'absurdité de cette situation où malgré une fermeture totale des frontières, ils restent retenus dans l'attente d'une expulsion qui n'aura pas lieu. C'est dans ce climat anxiogène qu'un incendie s'est déclaré jeudi 5 novembre au premier étage. Trois cellules ont pris feu, provoquant l'évacuation du secteur tout entier. La police cherche des responsables ; les personnes retenues craignent une répression pénale. Une manifestation de soutien est prévue samedi 07 novembre, à 15h. Rendez-vous au métro Bougainville. Des informations sur <https://is.gd/LhPpph> et <https://clck.ru/Rnhdc>

Aide aux migrants : le militant Pierre-Alain Mannoni relaxé. C'est la fin d'une épopée judiciaire de trois ans pour Pierre-Alain Mannoni et une nouvelle victoire pour les militants de l'aide aux migrants. Le 28 octobre, la cour d'appel de Lyon a relaxé cet universitaire niçois de 49 ans pour avoir transporté trois Érythréennes venues d'Italie. « C'est une excellente nouvelle, la consécration du principe de fraternité », a déclaré à son avocate, Maéva Binimelis, quelques mois après la décision similaire rendue en mai par cette même cour en faveur de Cédric Herrou.

« **Chez Roger** », le squat de Gap. Mardi 3 novembre avait lieu au tribunal de Gap une audience en référé relative à l'éventuelle expulsion du squat « Chez Roger ». De nombreux soutiens et occupants du squat s'étaient réunis devant le Palais de Justice. La décision sera rendue le 5 janvier. A lire sur le Facebook du réseau hospitalité des Hautes-Alpes : <https://is.gd/D4RhJ7>

Expulsions illégales à Marseille : Nous avons reçu d'El Manba une lettre dénonçant deux expulsions violentes et jugées illégales, les 26 et 27 octobre, dans le 1er arrondissement. Un couple en attente de régularisation, avec un bébé et un mineur, a notamment été concerné.

Deux agents de la préfecture des BdR en détention provisoire. Ils travaillaient au bureau de l'éloignement, du contentieux et de l'asile. Les chefs d'accusation sont la corruption, le trafic d'influence, l'aide à l'entrée et au séjour irrégulier d'un étranger, et l'association de malfaiteur. Au total, 9 personnes ont été mises en examen. C'est, à notre connaissance, la troisième affaire de ce type depuis le début des années 1990. Lire dans la Marseillaise : <https://clck.ru/RnxZh> et <https://tinyurl.com/y26djzs2>

VIVRE ENSEMBLE

Le groupe Imams/prêtres de Marseille prend position suite aux meurtres de Nice : « Nous faisons nôtres les paroles du Pape François et du Grand Imam d'Al-Azhar Ahmad Al-Tayyeb, dans le document sur la Fraternité humaine, signé en février 2019 : « Nous déclarons – fermement – que les religions n'incitent jamais à la guerre et ne sollicitent pas des sentiments de haine, d'hostilité, d'extrémisme, ni n'invitent à la violence ou à l'effusion de sang. ». Face à la violence et au terrorisme qui semblent se répéter, nous décidons résolument de ne céder ni à la peur, ni à la division, ni à la haine. Nous nous engageons avec tant d'hommes et de femmes de bonne volonté, croyants, agnostiques ou athées, à bâtir un vivre ensemble ». <https://is.gd/IIIHv1>

LA VIE DES ASSOS

Association Soutien à 59 Saint Just. Avec quelques solidaires du Collectif 59 St Just, a été créée l'association Soutien à 59 Saint Just. Elle œuvre pour l'accès aux droits des personnes en situation de migration qui le demandent, l'accueil, le soutien et l'accompagnement de tous les mineurs et jeunes majeurs. L'association a pour vocation d'être un lieu ressource qui permet aux jeunes, solidaires, référents-es, hébergeurs-eusses solidaires, de se réunir et de monter des projets collectifs. Pour cela, les besoins de l'association sont, dans un premier temps, de disposer d'un local d'une superficie de 80 M², pour en faire un lieu d'accueil de jour avec un espace cuisine, un coin douche et une salle de repos. Ce lieu servira aussi pour donner des cours de français. L'association cherche également un soutien financier ; l'argent servira à faire avancer la situation administrative et répondre aux autres besoins exprimés par les jeunes. Voici le lien <https://clck.ru/Rgcvc> ; mail: soutien59stjust@gmail.com.

RESF : la permanence du mois de novembre est annulée, la réunion du 18 novembre se tiendra en téléconférence (code de connexion diffusé à la demande). Comme pour le premier confinement, le téléphone et la boîte mail sont toujours ouverts et disponibles (resf13@no-log.org ; 06 31 32 48 65).

APPELS À LA SOLIDARITÉ

Emmaüs, collecte alimentaire : Riz, pâtes, lait, sucre, huile, café, thé, chocolat, conserves, fruits...

- En centre-ville, devant la boutique ECM EMMAUS, 6 Square Stalingrad dans le 1er arrondissement, du lundi au samedi de 8h à 11h et de 14h à 16h.

- Dans le 6ème arrondissement, à l'association PATRONAGE VAUBAN, 14 rue de Pointe à Pitre du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 14h à 16h.

- A la COMMUNAUTE EMMAUS POINTE ROUGE, 110 Travers Parangon dans le 8ème arrondissement, du lundi au samedi de 8h à 16h.

L'accueil de tous ces dons se fera dans le respect des règles sanitaires.

Le Secours Populaire lance un appel pour que la solidarité s'exprime avec les personnes en situation de précarité, de pauvreté et d'isolement. Chacun peut agir là où il se trouve, en donnant de son temps, en collectant, en mobilisant ou en faisant un don. Les personnes désirant soutenir les initiatives du Secours populaire 13 peuvent devenir bénévoles ou adresser un don financier : www.secourspopulaire.fr/13 ou au 169 chemin de Gibbes 13014 Marseille.

Le secours catholique entreprend une campagne pour soutenir ses actions auprès des plus démunis ; à découvrir sur secours-catholique.org

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 31 octobre et le 6 novembre, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 4 demandes d'hébergement concernant deux familles avec des enfants, un jeune adulte et un mineur non accompagné scolarisé.